



medicines
patent
pool

Le Medicines Patent Pool

Stimuler l'innovation, améliorer l'accès aux traitements

Le Medicines Patent Pool s'emploie à faire baisser le prix des médicaments contre le VIH et à encourager la mise au point de nouveaux traitements, notamment des formulations adaptées aux enfants qui manquent cruellement. Pour cela, le Pool négocie des contrats de licences volontaires sur des brevets clés, dans l'intérêt de la santé publique, tout en assurant aux laboratoires pharmaceutiques innovants une rémunération juste.

Utiliser la propriété intellectuelle de manière stratégique pour améliorer l'accès aux traitements

Au cours des dix dernières années, le coût des médicaments de première génération contre le VIH a baissé de près de 99 %, passant de plus de 10 000 dollars US par patient et par an à moins de 70 dollars US aujourd'hui. Cette chute vertigineuse s'explique par la concurrence des fabricants de médicaments génériques dans les principaux pays producteurs, tels que l'Inde, où les médicaments n'étaient auparavant pas brevetés.

La tendance accrue à breveter les médicaments dans les pays en développement, due à l'évolution des règles du commerce international, limite considérablement la possibilité pour l'industrie du générique de concurrencer les médicaments anti-VIH de nouvelle génération.

En parallèle, les besoins en nouveaux médicaments vont en augmentant. Seul un tiers des malades du VIH ont accès à un traitement adapté et le virus continue de se propager. En 2009, 2,6 millions de nouvelles contaminations ont été dénombrées. Même si le taux d'infection décline, il est probable que les besoins futurs des malades dépasseront les moyens disponibles pour les traiter. Face à l'augmentation du nombre de patients, n'importe quel fabricant aura des difficultés à répondre seul à la demande. Pour que l'offre suive, de nouveaux industriels vont devoir prendre place sur ce marché.

L'Organisation mondiale de la santé recommande que les malades des pays en développement bénéficient de médicaments anti-VIH plus récents et mieux tolérés. De plus, avec le temps, les traitements anti-VIH deviennent de moins en moins efficaces car les patients développent une

résistance. Ainsi, même les personnes sous traitement auront besoin de nouveaux médicaments pour les aider à lutter contre la maladie sur le long terme. Or les nouveaux traitements anti-VIH sont souvent brevetés et par conséquent plus chers que ceux de la première génération.

Souvent, les médicaments ne sont pas adaptés à une utilisation dans les pays en développement, ou à des groupes de population particuliers, comme les enfants. Ces derniers n'étant généralement pas touchés par le VIH/sida dans les pays riches, les intérêts économiques qui pourraient pousser l'industrie pharmaceutique à concevoir des médicaments adaptés à leurs besoins sont presque inexistantes.

Par ailleurs, les brevets portant sur un médicament peuvent freiner la conception de combinaisons thérapeutiques de plusieurs médicaments en une seule pilule. Ces « associations de médicaments à doses fixes » ont simplifié le traitement des patients et ont permis d'augmenter le nombre de personnes traitées dans des contextes où les ressources étaient limitées.

Un modèle gagnant-gagnant pour la santé publique et les concepteurs de médicaments

Le Medicines Patent Pool propose une solution dans laquelle chacun trouve son compte. L'action du Pool consiste à stimuler la concurrence en épargnant aux fabricants de médicaments génériques les négociations avec différents titulaires de brevets pour obtenir l'autorisation de produire un médicament. Ceux-ci peuvent donc plus facilement accéder au marché.

Pour leur part, les titulaires de droits se voient garantir une rémunération juste et contribuent de façon concrète à la santé mondiale. Les concepteurs de médicaments spécialisés dans les traitements adaptés aux pays en développement, quant à eux, bénéficient d'un accès facilité aux brevets qui leur permettront de mettre au point de nouveaux produits.

Enfin, plus important encore, les patients atteints du VIH/sida pourront bénéficier à un prix abordable des médicaments dont ils ont besoin pour survivre.

Quel rôle peut jouer le Medicines Patent Pool :

Le Medicines Patent Pool veut démocratiser l'accès aux traitements anti-VIH/sida :

- en faisant baisser le prix des médicaments grâce à une concurrence accrue ;
- en stimulant la mise au point de formulations mieux adaptées à la situation des pays en développement, notamment des médicaments pour les enfants ;
- en permettant la mise au point d'associations de médicaments à doses fixes qui répondent aux besoins des patients.

Permettre aux malades des pays en développement d'accéder aux innovations médicales dont ils ont besoin

L'idée qui sous-tend l'initiative du Medicines Patent Pool est de faire en sorte que les titulaires de brevets (entreprises, chercheurs, universités et États) octroient au Pool, sous certaines conditions, des licences volontaires sur leurs brevets. Le Pool met ensuite ces licences à la disposition de tierces parties compétentes (ex. : des fabricants de médicaments génériques), qui payent des redevances appropriées sur la vente des médicaments destinés aux pays en développement.

Le Pool s'emploie à favoriser la mise au point de

formulations indispensables. Une entreprise qui souhaite concevoir une association de médicaments à doses fixes devra peut-être obtenir des licences auprès de trois titulaires de brevets différents pour pouvoir créer, produire, exporter et vendre le produit.

Si elle se tourne vers le Medicines Patent Pool, en revanche, elle aura à traiter qu'avec un seul interlocuteur pour accéder aux licences dont elle a besoin. Grâce à son rôle d'intermédiaire, le Pool facilite les procédures juridiques et administratives liées à l'obtention de licences, réduit les coûts et améliore l'accès aux brevets qui permettront de fabriquer des médicaments dont certains pays ont besoin de toute urgence.

Fabriquer des médicaments plus vite et à des prix plus abordables

Le Pool permettra d'accélérer la mise sur le marché de nouveaux médicaments à des prix plus abordables dans les pays en développement. En effet, il ne sera plus nécessaire d'attendre pour cela la fin de la durée de validité des brevets, qui est de 20 ans. Avec des licences destinées aux pays à revenus faible et intermédiaire, le marché sera suffisamment vaste pour encourager plusieurs fabricants à entrer en concurrence, ce qui fera baisser les prix de manière durable.

Particularités du Pool

- Le Pool se concentre sur les médicaments anti-VIH : il focalise son action sur les produits dont les prix sont trop élevés, ceux qui sont distribués par trop peu de fournisseurs (comme les médicaments les plus récents), et ceux qui n'ont pas encore été mis au point (ex. : des formulations pédiatriques ou thermostables).
- Il repose sur un mécanisme volontaire : il est essentiel que les titulaires de brevets pharmaceutiques fassent le choix de participer et d'octroyer au Pool des licences sur leurs brevets.
- Il cible les pays en développement : les accords de licence doivent permettre de mettre des médicaments à la disposition des malades dans les pays à revenus faible et intermédiaire, où les besoins en médicaments adaptés et à des prix abordables sont considérables. Il est également important que les produits génériques trouvent un marché suffisamment étendu pour que des économies d'échelle soient réalisées et que les prix baissent.
- Il exige que les producteurs qui obtiennent des licences auprès de lui répondent à des normes de qualité établies.
- Il propose un modèle où chacun trouve son compte : les titulaires de brevets sur des médicaments sont rémunérés pour l'utilisation de leurs techniques, les fabricants de médicaments génériques obtiennent plus facilement des licences pour fabriquer et vendre leurs produits, et les malades dans les pays en développement accèdent plus rapidement à des traitements récents et à des prix abordables.

UNITAID : un partenaire important

Le Medicines Patent Pool a été créé avec le soutien d'UNITAID en juillet 2010. Cette organisation, qui a vu le jour en septembre 2006, offre des financements durables et innovants pour améliorer l'accès aux médicaments contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Depuis 2006, UNITAID s'est engagée à verser environ 500 millions de dollars US pour financer des traitements anti-VIH dans les pays à revenus faible et intermédiaire.

